

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 29 novembre 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : R-3814-2012 - HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014
ROEE – Planification de l'audience**

ND : 1001-071

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) transmet les informations utiles à la planification de l'audience, tel que requis par la Régie dans sa correspondance du 28 novembre 2012 (A-0037).

1. Moyens préliminaires

Le ROEE n'entend pas présenter de moyen préliminaire.

2. Adoption et présentation sommaire de la preuve du ROEE

30 minutes.

3. Les témoins

Le ROEE fera entendre deux témoins ordinaires, soit les analystes Patrick Hébert et Bertrand Schepper.

4. Les contre-interrogatoires

Le ROEÉ prévoit contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec selon cette estimation:

- Panel 1 : 10 minutes
- Panel 2 : Le ROEÉ ne prévoit pas interroger le panel 2.
- Panel 3 : 30 minutes
- Panel 4 : 10 minutes

Le ROEÉ ne prévoit pas de contre-interrogatoires des témoins d'autres intervenants, mais demande à la Régie de lui réserver le droit de les interroger brièvement, le cas échéant en fonction de la preuve présentée à l'audience.

5. La plaidoirie

30 minutes, oralement.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
M. Patrick Hébert, IRIS
M. Bertrand Schepper, IRIS